

VS MARTIGNY : UNE ÉTUDE SUR LES PROBLÈMES HOSPITALIERS

« La santé n'a pas de prix, mais elle a un budget »

« La santé n'a pas de prix, mais elle a un budget ». La remarque est percutante. La Suisse, comme tous les pays économiquement développés, est en train d'apprendre que plus les équipements hospitaliers sont développés plus la demande est forte. Et cela coûte fort cher. L'Etat de Vaud en sait quelque chose qui consacre une part substantielle de ses investissements à ses hôpitaux. A ce problème financier, s'en ajoute un autre : celui du personnel soignant. Il est suffisamment préoccupant lui aussi pour que le gouvernement vaudois demande à son Office de statistique socio-démographique une étude qui permette d'y voir plus clair. MM. Pierre Gilliland et Jacques Périer, les auteurs de cette enquête sans équivalent en Suisse sinon en Europe, sont venus en parler en premier aux premiers intéressés ; ils étaient en effet les hôtes, samedi à Martigny, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID, section Vaud-Valais).

L'enquête aurait pu se limiter à analyser les raisons qui poussent les infirmières à quitter la profession ; les auteurs ont voulu aller au fond des choses et étudier globalement le phénomène dans son contexte socio-économique complet. Les résultats sont sidérants même si leur lecture n'est pas très facile. Essayons tout de même.

Au cours des vingt dernières années, la démographie en Suisse a subi une progression d'environ 30 % ; dans le même temps, le personnel hospitalier a plus que doublé et le coût de la journée d'hôpital a été multiplié par huit. Pour ses hôpitaux, le peuple suisse dépensait en 1950 près de 550 millions de francs ; en 1965, la dépense grimpeait à 1,3 milliard de francs et, cinq ans plus tard, 2,3 milliards. En 1980, selon toute vraisemblance, ce seront 5 milliards qu'il faudra consacrer à ce poste. Et encore ne s'agit-il là que de la moitié des dépenses totales consacrées à la santé. Ces dernières, qui étaient

de 400 francs par an et par habitant en 1970, passeront vraisemblablement à 1300 ou 1400 francs dans moins de dix ans.

Inégaux devant la mort et la santé

En regard de ces chiffres, la pénurie de personnel hospitalier n'est qu'une notion très relative, souligne M. Gilliland : les 21 000 personnes travaillant dans les hôpitaux en 1936 ont passé à 31 000 en 1950, à 55 000 quinze ans plus tard et à 76 000 actuellement. Mais les chiffres globaux sont trompeurs. Plus un canton est riche, plus il a d'hôpitaux et, partant, plus de personnel ; Bâle-Ville, Vaud, Genève et Zurich — qui sont des cantons universitaires, il est vrai — disposent d'un personnel infirmier bien supérieur aux autres cantons. Et comme le taux de mortalité est lié au niveau hospitalier, on peut affirmer que l'appartenance cantonale fait que les citoyens suisses sont dans un certain sens inégaux devant la mort et la santé.

Néanmoins, l'amélioration générale des soins et des conditions de vie conduit inéluctablement à un vieillissement de la population. Conséquence : les besoins d'ordre gériatrique vont s'accroître de façon considérable. Il faudra donc, pour limiter dans une certaine mesure la création de lits d'hôpitaux, modifier dans une certaine mesure les soins en limitant au minimum l'hospitalisation. Quelques chiffres vaudois pour illustrer cette affirmation : en 1968, un huitième de la population avait dépassé 65 ans. Deux personnes hospitalisées sur cinq sont des plus de 65 ans et une sur deux si, aux hôpitaux, on joint les établissements gériatriques. Pénurie relative de personnel hos-

pitalier, écrivons-nous plus haut, mais pénurie quand même au regard des chiffres que nous allons encore citer. Dans le canton de Vaud, 400 personnes s'occupent en moyenne de 1000 malades (775 % au CHUV) et il est probable que dans quelques années la proportion sera d'une personne par malade. Que faire dans ces conditions alors que le taux de rotation du personnel infirmier est incroyablement élevé ? « La mobilité professionnelle, qui est en soi un phénomène favorable, confine ici au nomadisme », souligne avec humour M. Gilliland. En moyenne, en effet, trente personnes sur cent quittent chaque année l'établissement où elles sont employées, la durée moyenne de l'emploi dans un hôpital étant de deux ans.

Pour connaître les raisons de cette extraordinaire mobilité, les deux sociologues ont enquêté très longuement auprès des infirmières et infirmiers. Ils se sont aperçus avant toute chose qu'il y avait un problème de communication entre les différents échelons de la hiérarchie, chacun ignorant les problèmes des autres services ou de l'autre échelon.

Et puis, au-delà des questions de salaire, qui, apparemment, ne figurent

pas au premier rang des préoccupations du personnel hospitalier, il y a l'aménagement du temps d'activité. Pour pallier la pénurie, il faudra former des infirmières assistantes, à la formation technique moins poussée, il faudra favoriser l'emploi à temps partiel et le retour d'anciennes infirmières à la profession.

Les hommes aussi

On pourrait aussi accroître le personnel masculin, beaucoup plus stable ; il suffirait que les écoles d'infirmiers aient un effectif de 15 pour cent de jeunes gens pour que dans 20 ans la moitié du personnel soit masculin puisque les hommes font en général leur carrière dans la profession qu'ils ont apprise. Et enfin, au niveau politique, chaque canton devrait faire sa part, ce qui est loin d'être le cas ; Vaud forme les 15 pour cent du personnel hospitalier alors que sa population représente les 8 pour cent du pays...

Problème sérieux donc, « essentiel même pour la prochaine décennie » comme le soulignent les deux auteurs de l'étude vaudoise. On n'a pas fini d'en parler.

Jean-Bernard Desfayes.

SIMPLON - VILLAGE SORT DE L'ISOLEMENT

A la suite du travail soutenu effectué par les fraiseuses, il a été possible au cours du week-end de sortir de leur isolement hivernal des centaines de Valaisans bloqués depuis une dizaine de jours par les abondantes chutes de neige. C'est le cas, notamment, de Simplon-Village, qu'il est possible maintenant d'attendre, côté suisse.

L'hiver est exceptionnel, cette année, dans tout ce secteur où les tempêtes de neige sont courantes en ce mois de février.

D'autres localités ou hameaux, tel Gondo, sont toujours coupés, côté suisse. Les travaux se poursuivent. — (ats)

FR Les partis font le point

A l'ordre du jour : les « 32 » et l'Université

L'Union des paysans, artisans et indépendants (PAI) a tenu hier après-midi son assemblée cantonale des délégués sous la présidence de M. Gabriel Kolly, député à Essert.

Les affaires universitaires et la lettre des 32 ecclésiastiques soulèveront de vives interventions.

Ces assises furent principalement marquées par un rapport très fouillé de M. Joseph Cottet, secrétaire cantonal et nouveau représentant du parti au Conseil d'Etat, suivi d'une discussion très fournie.

M. Joseph Cottet insista tout d'abord sur la nécessité de mieux structurer le parti en réorganisant les comités régionaux et locaux, ainsi que le secrétariat cantonal, et en instituant deux commissions qui auraient pour mission d'étudier, l'une les problèmes agricoles, l'autre les questions intéressant l'ensemble des indépendants et les artisans. Le cas du paysan et de son revenu fut analysé.

A la veille des prochains scrutins, l'assemblée recommanda de repousser l'initiative Denner.

La veille, samedi, c'est le parti démocrate-chrétien qui a tenu ses assises. L'affaire des « 32 » et les remous à l'Université firent également l'objet de vives interventions.

Les délégués prirent aussi position sur les votations du 5 mars.

Les mots d'ordre sont les suivants : non à l'initiative Denner, oui au contre-projet de l'Assemblée fédérale et oui également pour l'arrêté fédéral sur les mesures de protection pour les locataires. (cp).

JU « Année chaude » du RJ

Manifestation à Berne le 18 mars

(De notre correspondant)
Réunis hier après-midi, à Delémont, près de 500 délégués des sections du Rassemblement jurassien et de ses organisations affiliées (Association féminine, Béliet, Jurassiens de l'extérieur, Mouvement universitaire) ont donné le coup d'envoi à « l'année chaude » qui devrait marquer le 25e anniversaire de leur mouvement.

Première manifestation annoncée : un grand rassemblement des autonomistes jurassiens, le 18 mars prochain, sur la place du Palais-Fédéral, à Berne. Lors de l'assemblée d'hier, Roland Béguelin a révélé que les dirigeants du RJ avaient, au cours de ces derniers mois, rencontré des délégations de tous les groupes parlementaires aux Chambres fédérales, à l'exception de celui du parti socialiste. La rencontre avec ce dernier aura lieu prochainement.

Le secrétaire général du RJ a encore affirmé que son mouvement était prêt à discuter, sans toutefois rien céder, avec les autres tendances jurassiennes : l'UPJ antiséparatistes et la « Troisième force ».

Après un examen de la situation politique présenté par les deux chefs de file du RJ, MM. Roland Béguelin et Roger Schaffter, les délégués ont voté une résolution dans laquelle ils affirment notamment que « le statut de minorité préparé par le gouvernement bernois ne résoudra rien le problème du Jura », et demandent aux autorités fédérales « de mettre en œuvre la médiation par laquelle le peuple jurassien

pourra accéder à la souveraineté cantonale ». Bref, pour les séparatistes, la solution réside uniquement dans « la création d'un 23e canton englobant les six districts romands du Jura ».

Parlant des contacts avec les groupes politiques des Chambres fédérales — leur existence fut la révélation de la journée — le chef de file du RJ affirma que le principe d'un canton du Jura était aujourd'hui admis par tous, y compris les gens du PAB. La seule question encore ouverte, a-t-il observé, réside dans les moyens destinés à permettre la création d'un tel canton.

Politique future

S'agissant de la politique future du RJ, Roland Béguelin a mis en évidence trois éléments :

1. Poursuite de l'action diplomatique des contacts, avec à la clé l'instauration d'une commission de médiation, différente de celle des « sages ».

2. Convaincre les Bernois eux-mêmes qu'ils ont tout avantage à favoriser la création d'un canton du Jura. Ils seraient alors maîtres chez eux et non plus contraints à toutes sortes de concessions. Dernier exemple : le débat scolaire.

3. Les deux actions ci-dessus doivent être appuyées par toute une série de « puissantes secousses » psychologiques, destinées à accélérer le mouvement. D'où, pour le RJ, la nécessité de continuer à « pilloner » l'opinion à travers des manifestations choc.

J. St.

DÉPUTATION JURASSIENNE : ÉCLATEMENT ?
13 députés veulent exclure les Romands biennois

L'heure de l'éclatement a-t-il sonné pour la députation jurassienne ? La question, grave, latente depuis un certain temps en raison des divergences qui opposent ses membres chaque fois que l'on touche de près ou de loin à la « question jurassienne », est aujourd'hui directement posée : treize députés séparatistes, appartenant tous au Rassemblement jurassien, viennent de faire savoir au président de la DJ, M. Georges Morand que : Tant que la décision prise à Porrentruy le 6 novembre dernier de réintégrer dans leurs pleins droits les députés romands de Bienne n'aura pas été rapportée, nous nous réservons de ne plus assister aux réunions de la députation jurassienne lors desquelles seront discutés des objets concernant le statut du Jura et la question jurassienne.

La présence, discutable, des élus romands de Bienne au sein de la députation jurassienne a été soulevée à maintes reprises.

Députation paralysée

La démarche des treize élus séparatistes pose directement le problème de l'éclatement ou de la paralysie — cela revient au même — de la députation jurassienne. Privée de ces treize députés, cette dernière ne pourra plus délibérer valablement.

Il est bien entendu permis de penser qu'à la veille de l'ouverture de la discussion sur le projet gouvernemental de statut du Jura (ce point devrait être inscrit au programme des prochaines séances de la DJ), les députés séparatistes ont saisi le prétexte de la présence biennoise pour refuser d'entrer en matière sur le projet de statut et blo-

quer tout débat valable à l'intérieur de la DJ.

Mais sur le plan strict du droit et des réalités, leur position est solide. En effet, on peut légitimement se poser la question de l'opportunité de la participation des élus romands de Bienne aux travaux de la députation jurassienne. Dans le cas précis du « statut du Jura », qui ne regarde que les Jurassiens, leur participation est encore plus discutable.

Chute d'une voiture à Laufon : 1 mort

Une élève conductrice s'exerçait hier à la conduite sur un chemin de montagne, à Baerschwil près de Laufon. Elle était uniquement accompagnée de ses deux jeunes sœurs. A un moment donné, l'automobiliste perdit le contrôle de sa machine qui sortit de la route et dévala un ravin d'une quarantaine de mètres. Lors de cette chute, la jeune Verena Balmer, 15 ans, passagère, fut éjectée du véhicule qui lui retomba dessus. La malheureuse fut tuée sur le coup. Les deux autres occupantes sont blessées et ont dû être hospitalisées. — (cp).

Enfant mortellement blessé

Alors qu'il jouait aux abords de la maison que ses parents venaient d'acquiescer à Develier, le petit Steve Ory, 3 ans, est tombé d'un mur et s'est blessé à la tête. Admis d'abord à l'hôpital de Delémont, il a été ensuite transféré dans une clinique bâloise. En dépit des soins qui lui furent apportés, le petit Steve a succombé à ses blessures. (cp).

GRANGES
Voiture hors de la route : 1 mort

Une voiture conduite par Mlle Françoise Donzé, 22 ans, domiciliée à Sion, a quitté la route au lieu dit « La Millière », entre Granges et Noës, hier dans l'après-midi. La conductrice, ainsi que ses parents, passagers du véhicule, M. Antoine Donzé, 63 ans, et Mme Gilberte Donzé, 64 ans, ont été grièvement blessés. M. Antoine Donzé est décédé durant son transport à l'hôpital de Sierre. — (cp)

Nendaz : chalet détruit par le feu

Un incendie qui s'est déclaré hier à 10 heures a complètement détruit le chalet de M. Roger Muller, chef de la voirie de Sion et situé à Sornard sur Nendaz.

Le chalet était occupé par des locataires. Les pompiers de Nendaz sont intervenus mais n'ont pu enrayer l'incendie. Les dégâts sont évalués à 150 000 francs environ. — (cp).

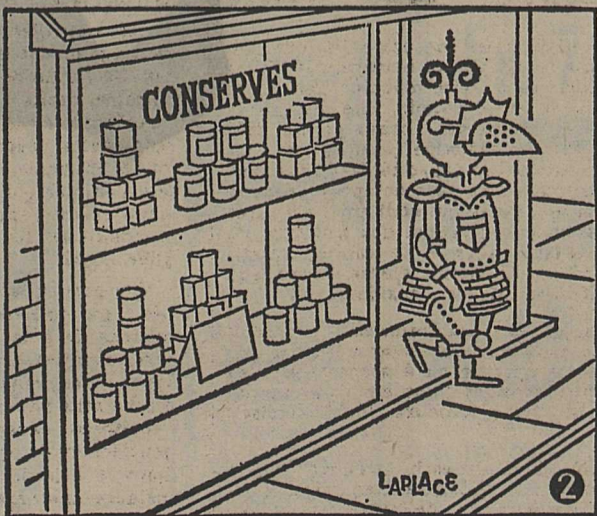
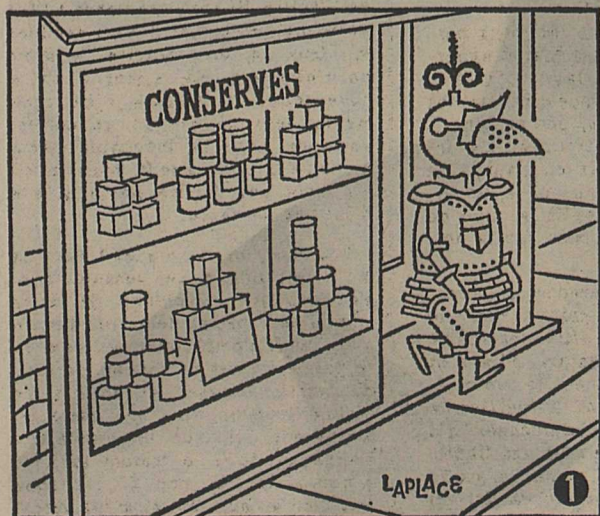
Incendie à Saint-Maurice

Deux personnes dont une dame âgée ont dû être évacuées par les fenêtres d'un immeuble en flammes, hier, à St-Maurice. Le feu s'est déclaré à 19 heures dans les locaux de la maison « Audio-visuel » propriété de M. Gilbert Granges.

Les pompiers de Saint-Maurice sont intervenus sous le commandement de M. Robert Brochoud. Une heure et demie après, l'incendie était complètement maîtrisé. Pour l'instant, l'on ne connaît pas encore le montant des dégâts. — (cp).

ÊTES-VOUS OBSERVATEUR ?

Entre le dessin No 1 et le dessin No 2, Laplace a commis huit erreurs de copie ; avec un peu de patience, vous les trouverez facilement. (Solution dans la page d'annonces.) sous rubrique « Ventes ».)



SALON INTERNATIONAL DU TOURISME ET DES VACANCES

DEMAIN MARDI 29 FÉVRIER

20 h. 00 **LE FEU DE CAMP ET L'AMITIÉ**, avec le pasteur Alain Burnand et la Croix de Camargue.

20 h. 15 **L'ŒIL DE L'ARTISTE FACE AU MONDE DU TOURISME** par Fulvio Roiter, écrivain, photographe.

PALAIS DE BEAULIEU - LAUSANNE
OUVERT DE 13 h. 30 à 22 h.

Entrée libre pour les visiteurs du Salon.